



Manpower®

Communiqué de presse

Nanterre, 30 septembre 2019

Plus de 4 000 CDI Intérimaires déjà signés en région Nord chez Manpower, 850 nouveaux contrats prévus d'ici fin 2019

Lancé en 2014, le CDI Intérimaire (CDII) permet de combiner les avantages d'un CDI et la diversité des missions du travail temporaire. Historiquement engagé en matière d'innovation sociale, Manpower a été l'un des chefs de file de la mise en place du CDII.

Dans la région Nord – identifiée chez Manpower de la Haute Normandie au Grand Est, en passant par les Hauts de France, le taux d'emploi des bénéficiaires est de 93%. Plus de 4 000 contrats ont été signés depuis le lancement du dispositif.

850 nouveaux contrats prévus d'ici fin 2019

Les prévisions de signatures de CDII pour la fin de l'année 2019 confirment le succès de ce contrat, avec :

- 400 CDII pour les Hauts de France,
- 300 CDII pour le Grand Est,
- 150 CDII pour la Haute Normandie.

Qui sont ces salariés en CDII ?

- Une large majorité des signataires de CDII sont des hommes (75%).
- 25% des bénéficiaires ont moins de 26 ans.
- Près de 20% d'entre eux ont reçu une formation depuis le début de l'année.

Le CDII, un dispositif « gagnant / gagnant »

Ce contrat innovant répond aux enjeux de la transformation du marché du travail et prépare aux métiers de demain. Il remporte un vif succès, aussi bien auprès des salariés intérimaires que des entreprises :

- **Pour les intérimaires**, il leur permet de **sécuriser leur parcours professionnel** et de bénéficier, outre d'une garantie de rémunération, de tous les avantages « classiques » d'un emploi en CDI : accès au crédit, au logement, congés payés... C'est également l'assurance d'un **enchaînement de missions très régulier**.

Le CDII représente un tremplin vers **l'emploi durable**, vers un CDI « classique » : 75% des ruptures de CDII donnent lieu à une embauche en CDI dans l'entreprise utilisatrice (63%) ou dans une entreprise du bassin d'emploi (12%). Il constitue également un tremplin vers **l'employabilité des salariés : 100% des périodes d'intermission sont consacrées à des actions de formation, d'accompagnement personnalisé ou d'actualisation des compétences**.

- **Pour les entreprises**, il répond à leurs besoins de **flexibilité** et leur permet de **fidéliser leurs talents**. Grâce au CDI, les entreprises peuvent **pallier leurs difficultés de recrutement** (aujourd'hui, 25% des CDI correspondent à des « métiers pénuriques »), mais également **recruter du personnel qualifié**. Ce contrat est proposé prioritairement aux intérimaires expérimentés, ayant prouvé leur motivation, et détenteurs de qualifications qui intéressent les entreprises.

A propos de Manpower France

Acteur majeur du marché de l'emploi depuis 60 ans, Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « Référence Intérim » de Manpower et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « Conseil Recrutement » de Manpower. La ligne de service « Référence Intérim » est constituée d'un réseau de 700 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, animé par plus de 3 000 collaborateurs. La ligne de service « Conseil Recrutement » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité. Certifiée ISO 9001:2008, Manpower France emploie près de 3 900 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2018.

Retrouvez toute l'actualité de **Manpower France**
www.manpower.fr - [Twitter](#) - [LinkedIn](#) - [Facebook](#) - [Viadeo](#)

Contact Presse ManpowerGroup France

Marie Elissalde – marie.elissalde@manpower.fr
01 57 66 14 43 / 06 28 74 50 95